SPORT ART ÉTUDES

2025 – 2026

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

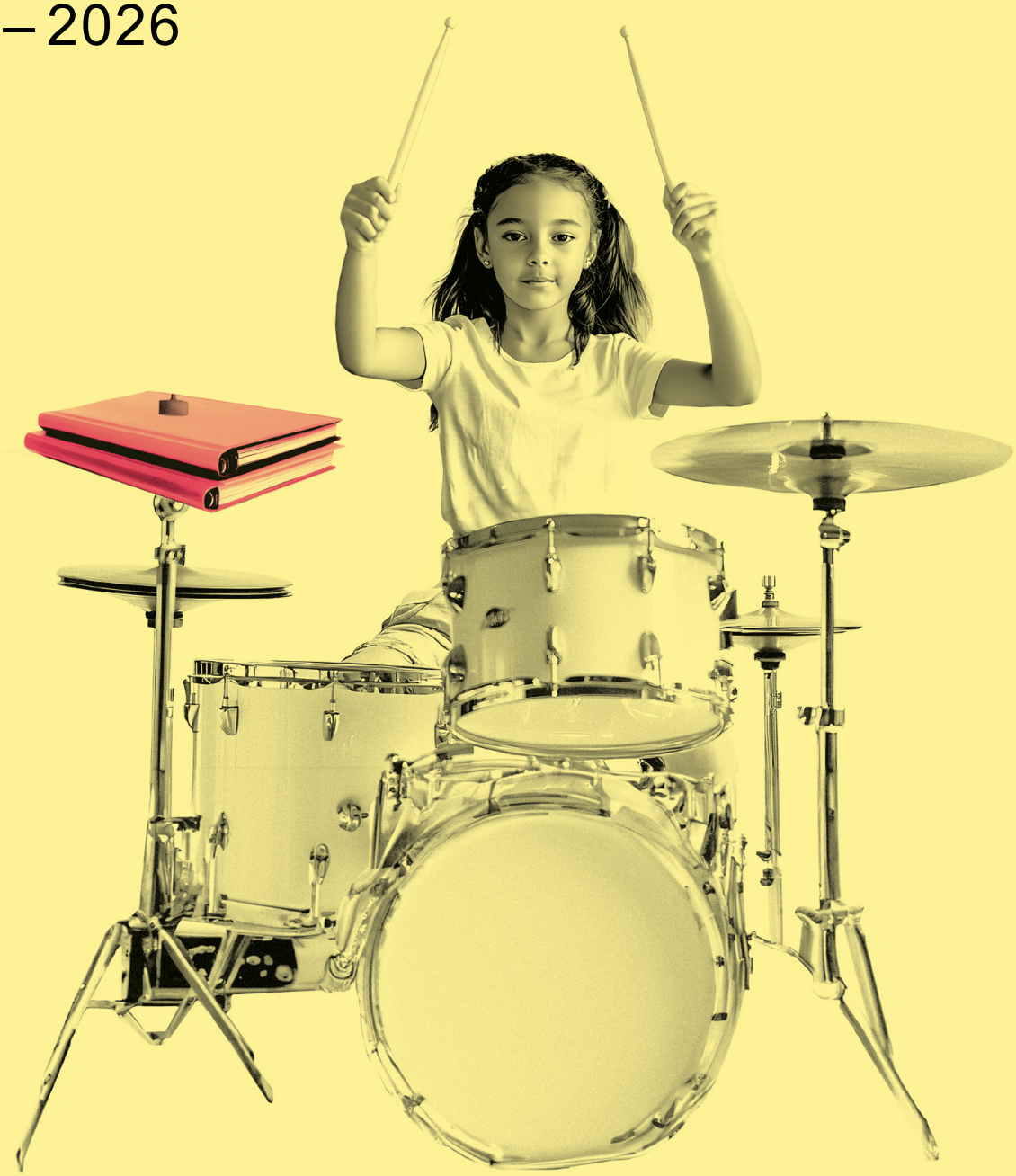

LISTE DES CRITÈRES SPORTIFS ET ARTISTIQUES

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

swiss olympic | Partner School

INTRODUCTION EP

Le dispositif SAE de l'enseignement primaire est proposé aux élèves à partir du cycle moyen (5P à 8P) et dès la 4P pour la gymnastique artistique (possibilité d'obtenir une dérogation pour les gymnastes féminines de 3P nées entre juillet et décembre). S'agissant du sport, le dispositif est exclusivement destiné aux talents pratiquant un sport individuel reconnu par Jeunesse et Sport, et prioritairement aux disciplines qui possèdent un concept national de promotion de la relève auprès de Swiss Olympic.

S'agissant des arts, le dispositif SAE est exclusivement réservé aux élèves des disciplines disposant d'une formation professionnelle certifiante reconnue par la Confédération (CFC, Bachelor, Master) dans le domaine concerné.

Les performances et niveaux minimums requis présentés ci-dessous ont été établis par le service écoles et sport, art, citoyenneté (ci-après : SESAC) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, en collaboration avec les responsables cantonaux ou nationaux en charge d'activités sportives et artistiques, en tenant compte de la politique de Swiss Olympic pour le sport et ce, conformément à l'article 3 alinéa 3 du règlement sur le dispositif sport-art-études (C 10.32, cf. **https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_c1_10p32.htm**).

Les dossiers de candidature sont examinés en fonction des niveaux minimums requis et des places disponibles. La pratique intensive de la discipline artistique ou sportive doit être attestée officiellement.
Les niveaux minimums requis indiqués ci-dessous sont valables pour l'admission et le maintien dans le dispositif, pour l'année scolaire 2025 – 2026 uniquement. Ils peuvent être modifiés d'une année à l'autre. Les élèves doivent atteindre chaque année les niveaux minimums requis pour l'année scolaire concernée.

La demande SAE doit être effectuée chaque année, que ce soit au sein d'un même degré d'enseignement ou lors d'un changement de degré d'enseignement.

LISTE DES CRITÈRES SPORTIFS ET ARTISTIQUES REQUIS ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Sur le plan scolaire

1. Le comportement et les résultats scolaires de l'élève doivent être qualifiés de satisfaisants.
2. La direction de l'établissement est favorable à un aménagement d'horaire; les absences ne doivent en aucun cas nuire à la progression scolaire de l'élève.
3. L'élève fait preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans ses activités scolaires et artistiques ou sportives.
4. Une annulation de l'aménagement horaire octroyé peut être décidée en tout temps si les résultats scolaires et/ou le comportement de l'élève sont jugés peu satisfaisants.

Sur le plan artistique et sportif

Les niveaux ci-dessous doivent être remplis au moment du dépôt du dossier, soit au plus tard le **30 avril 2026**.
Les justificatifs indiqués doivent impérativement être joints à la demande.

Sports Individuels

Critères sportifs requis

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE à l'enseignement primaire doit attester en principe d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

S'agissant des sports individuels, si l'élève remplit au moins l'une des conditions suivantes au moment du dépôt du dossier, il peut effectuer une demande d'admission ou de maintien :

1. Posséder une Swiss Olympic Talent Card Locale, Régionale ou Nationale valide.
2. Faire partie d'une équipe nationale ou être membre d'un cadre national.

Justificatif à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card Locale, Régionale ou Nationale ou attestation de la Fédération nationale

Si aucune de ces conditions ne sont remplies, les critères suivants s'appliquent pour les disciplines sportives mentionnées ci-dessous :

Artistic Swimming

Avoir fait partie du cadre KIDS de la saison précédente **ou** appartenir aux 20 meilleures nageuses J3 de son année de naissance au championnat suisse espoirs (figures imposées juin 2025) **ou**
appartenir aux 10 meilleures nageuses J4-U10 de son année de naissance au championnat romand J4 (figures imposées mai 2025)

Justificatif à joindre à la demande :
attestation du cadre KIDS ou extrait officiel du classement obtenu au championnat suisse espoir Final juin 2025

Gymnastique acrobatique

Faire partie du centre cantonal d'entrainement Jeunesse (CCE-J) **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses

Justificatif à joindre à la demande :
attestation du référent sportif et de l'AGG ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses

Gymnastique artistique

Faire partie d'un centre cantonal de performance de l'AGG **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses

Justificatif à joindre à la demande :
attestation du référent sportif et de l'AGG ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses

Gymnastique rythmique

Faire partie d'un centre régional d'entrainement **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses Individuel ou Groupe

Justificatif à joindre à la demande :
attestation du référent sportif et de l'AGG, ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses

Natation

Obtenir dans une discipline au minimum 6 points Rudolph (tous bassins)

Justificatif à joindre à la demande :
copie des Meilleures performances personnelles (MPP) indiquant les points Rudolph

Plongeon

Appartenir au cadre Région Suisse Romande

Justificatif à joindre à la demande :
attestation du cadre régional

Ski alpin

Faire partie du premier tiers (1/3) au classement final d'une coupe Régionale 2024 – 2025 (ex : Coupe Raiffeisen)

Justificatif à joindre à la demande :
extrait officiel du classement final d'une coupe Régionale

Trampoline

Faire partie d'un centre cantonal de performance de l'AGG **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses

Justificatif à joindre à la demande :
attestation du référent sportif et de l'AGG ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses

Tennis

Avoir atteint le niveau suivant (le classement 1/2025 fait foi pour les dossiers remis avant fin septembre, le classement 2/2025 fait foi pour les dossiers remis plus tard) :

Tennis féminin	Tennis masculin
Année 2017 : R7	Année 2017 : R8
Année 2016 : R7	Année 2016 : R8
Année 2015 : R6	Année 2015 : R7
Année 2014 : R5	Année 2014 : R6

Justificatif à joindre à la demande :
extrait du classement de Swiss Tennis 1/2025 ou 2/ 2025 et attestation du référent sportif signée par Mme Christiane Jolissaint

Tennis de Table

Faire partie du programme de détection de l'Association genevoise de tennis de table (AGTT) ou être membre de l'Institut du Tennis de table Genevois (ITTG)

Justificatif à joindre à la demande :
attestation de l'AGTT ou de l'ITTG

Autres Sports

Participer à des compétitions régionales ou nationales et bénéficier du soutien de l'entraîneur cantonal ou du responsable technique cantonal

Justificatif à joindre à la demande :
résultats aux compétitions et attestation de niveau signée par l'association cantonale

Candidature d'élèves avec affiliation à une fédération étrangère

Seules les candidatures d'élèves membres d'un club formateur ou participant à des compétitions régionales ou nationales seront analysées.

Les élèves doivent en outre consacrer en principe **8 heures hebdomadaires** à la pratique de leur sport.

Justificatif à joindre à la demande :
résultats aux compétitions, attestation de niveau signée par le club ou la région

Danse et Musique

Danse

Suivre un cursus intensif ou préprofessionnel d'une école accréditée par le canton de Genève (**Accréditation - Ecoles accréditées | ge.ch**).

Les élèves d'une école non accréditée ou ne suivant pas un cursus intensif ou préprofessionnel d'une école accréditée doivent justifier d'une pratique intensive de la danse de 6 heures hebdomadaires au minimum.

Justificatif à joindre à la demande :
attestation de l'école de danse

Musique

Faire partie du cursus intensif d'une école accréditée par le canton de Genève (**Accréditation - Ecoles accréditées | ge.ch**).

L'élève ne faisant pas partie du cursus intensif d'une école accréditée ou étant issue ou issu d'une école non accréditée doit justifier d'un cursus musical complet (au minimum un cours hebdomadaire de pratique instrumentale, un cours de formation musicale et un cours de pratique collective).

Justificatif à joindre à la demande :
attestation de l'école de musique indiquant l'intégration en filière intensive ou le descriptif du cursus musical complet

Informations et inscriptions sur : www.ge.ch/sport-art-etudes

LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

UNE FORMATION À DOUBLE VOIE